

APPENDICE No 6

M. Caldwell:

Q. Ou de \$21,000,000 si tous les soldats demandaient une nouvelle évaluation?—R. Oui, à peu près. Cette réduction de \$14,000,000 sur le capital représenterait au point de vue de l'exemption des intérêts quelque chose comme \$21,000,000 ou \$22,000,000 peut-être. Donner \$22,000,000 en exemption d'intérêts c'est la même chose que de consentir à une réduction de \$14,000,000 sur le capital.

Q. De sorte qu'une nouvelle évaluation matérielle est plus coûteuse qu'elle ne semble l'être à la surface?—R. Par exemple la suggestion de M. Speakman d'accorder une exemption d'intérêts équivaut à une réduction de \$22,500,000 sur le capital. Ces termes peuvent servir alternativement: c'est simplement une question de tenue des livres.

Le président:

Q. De sorte que pour rendre pleinement justice à la suggestion de M. Speakman vous avez soumis des chiffres pour démontrer que sa proposition, en tenant compte de toutes choses, signifierait une réduction d'environ \$53,000,000, et que le projet de M. Shaw, toutes choses considérées, signifierait une réduction d'environ \$22,000,000?—R. Oui.

Q. Sans parler des frais d'administration?—R. Oui.

M. CALDWELL: Et votre calcul est basé en vous appuyant sur le fait que vous aurez à faire une nouvelle évaluation dans le cas de 50 p. 100 des fermes seulement.

M. BROWN: Et que votre réduction sera de 25 pour cent, ce qui n'est pas du tout suffisant.

LE PRÉSIDENT: Croyez-vous que cette réduction sera de plus de 25 p. 100?

M. BROWN: Oui.

M. CALDWELL: Et moi je crois que plus de 50 p. 100 des soldats enverront leur demande.

M. BROWN: Je connais des districts où une nouvelle évaluation convenable réduirait la valeur à rien du tout parce qu'il y a des fermes dans le Manitoba où la seule manière de pouvoir y garder les colons c'est de leur laisser comme homesteads.

M. SHAW: Pour ceux-là une exemption d'intérêts serait satisfaisante.

M. BROWN: Pour ces cas-là je demanderais de nouvelles exemptions sur les bestiaux.

LE TÉMOIN: Relativement à l'établissement des colons sur d'autres terres je crois que la Commission a étudié cette phase du projet de M. Speakman. Nous aimerions à avoir le pouvoir d'établir les colons sur d'autres terres dans les cas de nécessité.

M. BROWN: Je crois qu'il devrait être laissé à la discrétion de la Commission d'établir les colons sur d'autres terres ou de leur permettre de rester où ils sont en réduisant leur dette à celle d'un homestead ordinaire.

M. CALDWELL: De sorte qu'au cours d'une nouvelle évaluation il vous faudrait ajouter cela à votre estimation, ce qui fait que le montant serait presque aussi élevé que l'autre.

LE PRÉSIDENT: Avant de laisser partir M. Maber, avez-vous d'autres questions à poser qui éclaircirait la situation? Comme je l'ai dit déjà c'est une question d'arguments; car nous avons les faits.

M. Brown:

Q. Voici une autre question que j'aimerais à poser. En fait de nouvelle évaluation avez-vous envisagé la possibilité pour les divers bureaux de procéder

[Mr. S. Maber]